



Strasbourg le 8 janvier 2017

Objet : Ouverture des commerces le dimanche 15 janvier 2017 à Strasbourg

Suite à la sollicitation des « Vitrites de Strasbourg » par l'intermédiaire de M BARDET auprès de M le Préfet du Bas-Rhin d'une demande d'ouverture des commerces le dimanche 15 janvier 2017 de 10h à 18h30, les syndicats CFTC et CGT tiennent une fois de plus à exprimer leur vive inquiétude quant au risque de prolifération des ouvertures des commerces les dimanches.

Les raisons invoquées pour justifier une fois encore une dérogation à l'ouverture dominicale auprès de Mr le Préfet, seraient liées à la perte de chiffre d'affaire des commerçants suite à la mise en place des dispositifs de filtrage de l'entrée en ville dans le cadre de l'état d'urgence.

Pour la CFTC et la CGT qui n'ont pas obtenu de chiffreage concret, sont convaincus que la baisse du chiffre d'affaire est essentiellement liée à la conjoncture économique et non au dispositif de sécurité.

Lors de la consultation demandée par M Le Préfet, la CFTC et la CGT se sont prononcées contre la demande faite par les « Vitrites de Strasbourg » et ont donné un avis défavorable à la consultation.

La CFTC et la CGT réaffirment leur attachement fort au principe fondamental et intangible du repos dominical et des jours fériés qui appartient autant au droit local qu'au droit français.

Concrètement, nous ne pensons pas qu'en ouvrant un dimanche de plus en janvier, cela compensera les pertes de chiffres d'affaires. Des efforts ont déjà été consentis, ainsi nous rappelons que lors de la consultation pour l'arrêté du Préfet autorisant l'ouverture des commerces les dimanches de l'aveint, l'élargissement de la plage horaire le dimanche 18 décembre a été acceptée.

Nous rappelons que le porte-monnaie des consommateurs n'est pas extensible. La situation économique est un problème global, le pouvoir d'achat étant en stagnation.

La ville de Strasbourg vient de prendre un arrêté règlementant les ouvertures des magasins le dimanche et il est pour le moins choquant que les « Vitrites de Strasbourg » veulent y déroger alors qu'ils ont approuvé le contenu de cet arrêté. De plus dans un cadre purement juridique, les « Vitrites de Strasbourg » ne sont pas habilitées à formuler une telle demande,

Il faut noter que la ville de Strasbourg ne s'est pas jointe à la demande des « Vitrites de Strasbourg », cela confirme qu'aucune circonstance exceptionnelle n'est prévue dans l'arrêté de la Ville.

C'est pour toutes ces raisons que la CFTC et la CGT ont décidé de faire un recours au Tribunal Administratif contre la décision de M Le Préfet du Bas-Rhin à ouvrir les commerces le dimanche 15 janvier 2017.

Contact pour la CFTC :

Laurent WALTER Secrétaire Général de l'UD CFTC du Bas- Rhin 06 60 89 08 43

Contact pour la CGT :

Jacky WAGNER Secrétaire Général de l'UD CGT du Bas- Rhin 06 77 20 16 63